

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 30 juin 2011

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

EMET un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la création d'une Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois avec l'adhésion de la commune d'HAUTEFAGE-LA-TOUR,

EMET cependant un avis réservé sur la proposition de dissolution des Syndicats Intercommunaux de Transports Scolaires qui desservent plusieurs Communautés de communes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Création de postes au 1^{er} septembre 2011 :

- 3 Adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20 h)
- 14 Adjoints technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (20 h)
- 1 Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (30 h)
- 5 Adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 3 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 2 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 1 Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet (35 h)
- 2 Agents spécialisés principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet (35 h)
- 1 Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet (32 h)
- 14 Auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h)

- 9 Auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 1 Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 1 Infirmière de classe supérieure à temps complet (35 h)
- 1 Puéricultrice de classe normale à temps complet (35 h)
- 1 Puéricultrice de classe supérieure à temps complet (35 h)
- 6 Educateurs de jeunes enfants à temps complet (35 h)
- 1 Educateur principal de jeunes enfants à temps complet (35 h)
- 2 Educateurs chefs de jeunes enfants à temps complet (35 h)
- 3 Assistants d'enseignement artistique, spécialité formation musicale, à temps non complet (1 poste à 5 h, 1 poste à 3 h, 1 poste à 2 h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique, spécialité dessin/peinture, à temps non complet (9 h)

Suppression de postes au 1^{er} septembre 2011 :

- 1 Educateur des APS à temps complet (35 h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique (trompette) à temps non complet (6 h)
- 1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h)
- 1 Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 2 Adjointes techniques de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liés à ces postes seront inscrits à la première décision modificative (DM1) de l'exercice 2011.

INSTAURATION D'ASTREINTES DANS LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'instaurer auprès du **service de l'environnement** de la CCGV un service d'astreinte destiné à faire face :

- *aux situations d'urgence pouvant survenir dans le déroulement des opérations de collecte des déchets ménagers notamment pendant les horaires de nuit ;*
- *aux situations d'urgence pouvant survenir sur le site des déchetteries communautaires en dehors des heures et jours d'ouverture de celles-ci ;*
- *à la nécessité d'intervenir à tout moment de manière ponctuelle sur le territoire des communes membres de la CCGV pour procéder à l'enlèvement de dépôts sauvages d'encombrants ou de déchets ménagers susceptibles de créer sur les voies publiques une situation dangereuse en matière de circulation routière ou en matière de salubrité et d'hygiène.*

Le service d'astreinte fonctionnera annuellement du 1^{er} janvier au 30 juin de l'année considérée d'une part et du 1^{er} septembre au 31 décembre de cette même année d'autre part. La période d'astreinte est définie comme celle correspondant à une semaine entière.

DECIDE d'instaurer auprès de **l'atelier mécanique** un service d'astreinte destiné à permettre la continuité du fonctionnement des véhicules du parc roulant des services techniques de la CCGV.

Ce service d'astreinte fonctionnera annuellement du 1^{er} janvier au 28 février de l'année considérée d'une part et du 1^{er} juillet au 31 août de cette même année d'autre part. La période d'astreinte est définie comme celle correspondant à une semaine entière.

DECIDE d'instaurer auprès du **service de la voirie** un service d'astreinte *destiné à réaliser les interventions d'urgence permettant de garantir la sécurité de la circulation sur les voies publiques.*

Ce service d'astreinte fonctionnera annuellement du 1er novembre au 31 mars d'une part et du 15 juin au 15 septembre d'autre part soit une durée totale de huit mois par an. La période d'astreinte est définie comme celle correspondant à une semaine entière.

DECIDE d'instaurer auprès du service des **Gens du voyage**, un service d'astreinte destiné à *faire face aux situations d'urgence pouvant survenir les week-ends à l'occasion des grands passages*

Ce service d'astreinte fonctionnera annuellement du 1^{er} juin au 31 août soit une durée totale de 3 mois par an. La période d'astreinte est définie comme celle correspondant aux samedi et dimanche.

DIT que les agents appelés à effectuer les services d'astreintes auprès des services de **l'environnement**, de **l'atelier mécanique** et de **la voirie** sont les agents titulaires, stagiaires ou contractuels occupant un emploi appartenant à la **filière technique** et que les agents appelés à effectuer les services d'astreintes auprès des services des gens du voyage sont les agents titulaires, stagiaires ou contractuels occupant un emploi appartenant à la **filière technique ou administrative**.

DIT que les périodes d'astreinte visées ci-dessus seront rémunérées selon la base prévue par l'arrêté ministériel du 24 août 2006 fixant les taux de l'indemnité d'astreinte en application du décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 au vu du tableau mensuel ainsi que d'un état déclaratif mensuel détaillé faisant notamment apparaître le nom, le grade et la fonction de l'agent qui aura assuré les périodes d'astreinte au cours du mois écoulé et précisant les périodes d'astreintes effectives et les interventions réellement réalisées. Cet état sera signé conjointement par les agents concernés et le Président de la CCGV.

DIT que les montants des indemnités d'astreinte seront augmentés de 50 % si l'agent concerné est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte et si cet agent n'est pas un personnel d'encadrement.

DIT que conformément à la réglementation en vigueur, des **compensations d'astreinte** pourront être accordées sous la forme d'heures, de demi-journées ou de journées de récupération et des **compensations d'interventions** pourront être accordées sous la forme de repos compensateurs.

DIT que les crédits nécessaires au paiement des astreintes ainsi définies seront inscrits annuellement au Budget de la CCGV.

BUREAU COMMUNAUTAIRE : REMPLACEMENT D'UN DÉLEGUE TITULAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

ELIT **Martine TEXEIRA** pour siéger au sein du Bureau communautaire,

ANNULE la délibération n° 21/2011 du 27 janvier 2011 relative à la composition du Bureau communautaire,

DIT que le Bureau communautaire se compose de la façon suivante

Le Président :	Patrick CASSANY
1 ^{er} Vice-Président :	Jérôme CAHUZAC
2 ^{ème} Vice-Président :	André GARRIGUES

3 ^{ème} Vice-Présidente:	Claire PASUT
4 ^{ème} Vice-Président :	Georges DENYS
5 ^{ème} Vice-Président :	Daniel DESPLAT
6 ^{ème} Vice-Président :	Yvon VENTADOUX
7 ^{ème} Vice-Président :	Jean-Jacky LARROQUE
8 ^{ème} Vice-Président :	Jacques LATOUR
9 ^{ème} Vice-Présidente :	Marie-Françoise BEGHIN
10 ^{ème} Vice-Président :	Michel CASANOVA

et 1 membre par Commune

- Thierry CHARLOT	Allez-et-Cazeneuve
- Michel MINGO	Bias
- Eric HAZIZA	Casseneuil
- Gaston BOSCH	Cassignas
- Vincent LIOT	Castella
- Michel Van BOSSTRAETEN	Dolmayrac
- Pierre-Jean FOUGEYROLLAS	Fongrave
- Jean-Claude MAXANT	La Croix-Blanche
- Gérard THOMAS	Laroque Timbaut
- Michel BOUGEOIS	Le Lédât
- Bernard ALAJOUANINE	Monbalen
- Monique GRUELLES	Pujols
- Jean LAGARDE	Saint-Antoine de Ficalba
- Jean-Pierre MERLE	Sainte-Colombe
- Karine LAFINESTRE	Saint-Etienne-de-Fougères
- Martine TEXEIRA	Sainte-Livrade
- André CAVALIE	Saint-Robert
- Benoît DUPUY	Villeneuve-sur-Lot

COMMISSIONS PERMANENTES : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

ELIT

Christine LAENS membre de la Commission « Finances »

Jeanine PRADES membre de la Commission « Culture et Sport»

Christine LAENS membre de la Commission « Développement Durable et Environnement»

Christine LAENS membre de la Commission « Développement Economique»

Christine LAENS membre de la Commission « Administration Générale et Personnel»

ARRETE la composition des 10 commissions ainsi qu'il suit :

1. FINANCES

André GARRIGUES, Thierry CHARLOT, Jean-Jacky LARROQUE, Michel MINGO, Daniel DESPLAT, Alain BAYSSIE, Vincent LIOT, Martine ROBA, Pierre CHAUVEL, Jean-Claude MAXANT, Georges DENYS, Michel CASANOVA, Bernard ALAJOUANINE, Monique GRUELLES, Jean LAGARDE, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Nicole GRAFEILLE, Christine LAENS, Claire PASUT, René CHAMBON, Alain SOUBIRAN

2. CULTURE ET SPORTS

Claire PASUT, Thierry CHARLOT, Jean-Jacky LARROQUE, Eric HAZIZA, Jacques GASTOU, Alain BAYSSIE, Vincent LIOT, Michel VAN BOSSTRAETEN,

Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Sandrine MANZOCCO, Gérard THOMAS, Florence ALBOUY, Denis CALLIGARIS, Monique GRUELLES, Claude RAGEOT, Matthieu FAVRE-FELIX, Christiane BACHERE, Jean-Pierre MERLE, Jeanine PRADES, Martine RIEU, Marie-Christine ALBINET, Jacqueline MARCHAND

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Georges DENYS, Jacques LATOUR, Jean-Jacky LARROQUE, Daniel DESPLAT, Eric HAZIZA, Alain BAYSSIE, Vincent LIOT, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Jean-Claude MAXANT, Florence ALBOUY, Bernard ALAJOUANINE, André GARRIGUES, Jean-Pierre PLAGNES, Jean LAGARDE, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Nicole GRAFEILLE, Antoine ORTIZ, Gilles FERREIRA, Patrick CASSANY, Benoît DUPUY

4. VOIRIE

Daniel DESPLAT, Jacques LATOUR, Jean-Jacky LARROQUE, Jacques RESERVAT, Didier LALANNE, Alain BAYSSIE, Bruno TESTU, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre CHAUVEL, Jean-Claude MAXANT, France LASFARGUES, Michel BOUGEOIS, Denis CALLIGARIS, Jean-Pierre PLAGNES, Jean LAGARDE, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE, Gilles FERREIRA, Antoine ORTIZ, Roger MADELRIEUX, René CHAMBON

5. DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT

Yvon VENTADOUX, Thierry CHARLOT, Alain DEVOS, Jacques GASTOU, Gaston BOSC, Bruno TESTU, Martine ROBA, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Jean-Claude MAXANT, Georges DENYS, Michel BOUGEOIS, Denis CALLIGARIS, Jean-Pierre PLAGNES, Claude RAGEOT, Karine LAFINESTRE, Christiane BACHERE, Jean-Pierre MERLE, Christine LAENS, Gilles FERREIRA, Marc TRANCHARD, Jacqueline MARCHAND, Roger MADELRIEUX

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Yvon VENTADOUX, Jacques LATOUR, Jean-Jacky LARROQUE, Eric HAZIZA, Didier LALANNE, Gaston BOSC, Bruno TESTU, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre CHAUVEL, Jean-Claude MAXANT, Georges DENYS, Michel CASANOVA, Bernard ALAJOUANINE, Claude BOURNAZEL, Jean LAGARDE, Karine LAFINESTRE, Christiane BACHERE, Nicole GRAFEILLE, Christine LAENS, Gilles FERREIRA, Alain SOUBIRAN, Michel ASPERTI

7. CADRE DE VIE

Michel CASANOVA, Jacques LATOUR, Thierry CHARLOT, Jean-Jacky LARROQUE, Jacques RESERVAT, Didier LALANNE, Gaston BOSC, Bruno TESTU, Martine ROBA, Pierre CHAUVEL, Sandrine MANZOCCO, France LASFARGUES, Denis CALLIGARIS, Jean-Pierre PLAGNES, Claude RAGEOT, Karine LAFINESTRE, Christiane BACHERE, Nicole GRAFEILLE, Ahmed LOUALICHE, Gilles FERREIRA, José UNANUE, Marc TRANCHARD

8. ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

Jacques LATOUR, Jérôme CAHUZAC, Jean-Jacky LARROQUE, Daniel DESPLAT, Eric HAZIZA, Gaston BOSC, Bruno TESTU, Martine ROBA, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Jean-Claude MAXANT, Gérard THOMAS, Michel CASANOVA, Bernard ALAJOUANINE, André GARRIGUES, Monique GRUELLES, Jean LAGARDE, Karine LAFINESTRE, Alain CAVALIE, Nicole GRAFEILLE, Martine TEXEIRA, Christine LAENS, Martine RIEU

9. NOUVELLES SOLIDARITES

Marie-Françoise BEGHIN, Thierry CHARLOT, Michel MINGO, Didier LALANNE, Gaston BOSC, Vincent LIOT, Michel VAN BOSSTRAETEN, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Sandrine MANZOCCO, Gérard THOMAS, Florence ALBOUY, Bernard ALAJOUANINE, Monique GRUELLES, Claude RAGEOT, Karine LAFINESTRE, Christiane BACHERE,

Nicole GRAFEILLE, Martine TEXEIRA, Ahmed LOUALICHE, Jeanine PRADES,
Chantal LHEZ-BOUSQUET, Martine RIEU

10. TRAVAUX AUX BATIMENTS

Jean-Jacky LARROQUE, Jacques LATOUR, Jacques RESERVAT, Eric HAZIZA,
Alain BAYSSIE, Vincent LIOT, Martine ROBA, Pierre CHAUVEL, Jean-Claude MAXANT,
France LASFARGUES, Denis CALLIGARIS, Michel BOUGEOIS, André GARRIGUES,
Jean LAGARDE, Matthieu FAVRE-FELIX, Alain CAVALIE, Jean-Pierre MERLE,
Antoine ORTIZ, Benoît DUPUY, Maud PAGIN, Chantal LHEZ-BOUSQUET,
René CHAMBON

**COMMISSION D'ÉVALUATION DU TRANSFERT DES CHARGES : REMPLACEMENT D'UN
DELEGUE TITULAIRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

ELIT Christine LAENS en qualité de membre de la Commission d'évaluation du transfert
des charges,

ARRETE la composition de cette commission ainsi qu'il suit :

Allez-et-Cazeneuve	Jacques LATOUR
Bias	Jean-Jacky LARROQUE
Casseneuil	Daniel DESPLAT
Cassignas	Alain BAYSSIE
Castella	Vincent LIOT
Dolmayrac	Michel VAN BOSSTRAETEN
Laroque Timbaut	Gérard THOMAS
La Croix-Blanche	Jean-Claude MAXANT
Le Lédat	Michel CASANOVA
Monbalen	Bernard ALAJOUANINE
Pujols	André GARRIGUES
Saint-Antoine	Jean LAGARDE
Sainte-Colombe	Jean-Pierre MERLE
Sainte-Livrade	Christine LAENS
Saint-Robert	Alain CAVALIE
Villeneuve-sur-Lot	Jérôme CAHUZAC

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

ELIT Gilles FERREIRA en qualité de membre titulaire de la CAO.

ARRETE la composition de cette commission ainsi qu'il suit :

Daniel DESPLAT	en qualité de représentant du Président
- André GARRIGUES	
- Jean-Jacky LARROQUE	
- René CHAMBON	
- Gilles FERREIRA	
- Bernard ALAJOUANINE	en qualité de membres titulaires

- Alain SOUBIRAN
- Jean-Pierre MERLE
- Georges DENYS
- Jean-Pierre PLAGNES
- Michel ASPERTI

en qualité de membres suppléants

PISCINE DE MALBENTRE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement du projet de construction de la piscine de Malbentre tel que présenté ci-dessous :

Coût d'objectif total (avec honoraires) : 10 097 358

Ressources :

CNDS (ETAT)	1 106 555
Conseil Régional d'Aquitaine	1 000 000
Conseil Général de Lot-et-Garonne	300 000
FEADER	370 450
Appel à projet chaleur renouvelable (Conseil Régional et ADEME)	193 500

***Total subventions* 2 970 505**

CCGV 7 126 853

TOTAL 10 097 358

SOLLICITE les subventions possibles inscrites à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction de la piscine de Malbentre adopté par délibération du conseil communautaire du 22 avril 2011.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT CULTUREL A L'ASSOCIATION
« LES AMIS DU MUSEE GERTRUDE SCHOEN »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'équipement culturel à l'association « Les amis du musée Gertrude Schoen »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS A L'OTGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention relative à la mise à disposition d'équipements culturels à l'OTGV,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE LA MANIFESTATION CINÉMA AU CLAIR DE LUNE POUR L'ANNÉE 2011

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

ADOPTE les termes de la convention devant être passée avec l'association Ciné passion pour l'organisation de la manifestation « Cinéma au clair de lune » été 2011,

AUTORISE Messieurs les Maires concernés à signer cette convention,

DIT que dans le cadre de cette convention, la CCGV apportera une participation financière de 14 307,15 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

ACCUEILS PERISCOLAIRES : SIGNATURE DE CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LES COMMUNES DE LA CROIX BLANCHE ET DE LAROQUE TIMBAUT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer, durant toute la durée de son mandat, les conventions partenariales de mise à disposition des locaux communaux, destinées aux Accueils Périscolaires, avec les communes de La Croix-Blanche et de Laroque Timbaut,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de Madame HARMANT Marie Christine adjoint technique 2^{ème} classe de la commune de La Croix-Blanche, pour une quotité hebdomadaire de 8 heures, sur une durée de six mois, à compter du 1^{er} juillet 2011,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

ACCUEIL DE LOISIRS DE MONBALEN : DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAF 47 ET A LA MSA 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet pédagogique « activité escalade » de l'accueil de loisirs de Monbalen ainsi que le plan de financement proposé ci-dessous :

RECETTES		TTC €	DEPENSES		TTC €
7475	CCGV	620	60623	Alimentation	168
7471	Etat	6 150	6132	Location mobil home	720
7478	CAF	488	6135	Location mur d'escalade	2 300
7478	MSA	400	6188	Divers	1 200
7478	Autre	300	6256	Mission	850
			64	Charges de personnel	2 720
TOTAL		7 958	TOTAL		7 958

AUTORISE Monsieur le Président à demander, pour l'Accueil de Loisirs de Monbalen :

- auprès de la Mutualité Sociale Agricole du Lot-et-Garonne, une subvention de 400 €,

- auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne une subvention de 488 €. celles-ci étant destinées au projet « escalade ».

MISE EN PLACE DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE/ENFANCE DE LA CCGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter le Chèque Emploi Service Universel (CESU) comme mode de paiement dans toutes les structures d'accueil petite enfance/enfance accueillant des enfants de moins de 6 ans c'est-à-dire les crèches, haltes garderies, accueils de loisirs,

DECIDE d'habiliter Monsieur le Président à valider cette mesure et à engager à cette fin les démarches administratives nécessaires à sa mise en application,

AUTORISE Monsieur le comptable public de la CCGV à encaisser les Chèque Emploi Service Universel (CESU).

AMENAGEMENT DU SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS : ACQUISITION DU BATIMENT SITUÉ 12 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE A VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir à la Ville de VILLENEUVE-SUR-LOT l'immeuble cadastré HM n° 437 situé 12 boulevard de la République à VILLENEUVE-SUR-LOT,

FIXE le prix de cette acquisition à la somme de 60 000 € hors taxes et frais divers,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2011.

SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS : APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'aménagement du siège de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois dans le local situé 12 boulevard de la République à Villeneuve-sur-Lot,

APPROUVE le plan de financement de cette opération qui s'établit de la façon suivante :

<u>Dépenses</u> :	478 000 €
<u>Recettes</u> :	478 000 €
<i>Réparties entre</i>	
<i>Conseil Général</i>	50 000 €
<i>Conseil Régional</i>	50 000 €
<i>FEADER</i>	119 500 €
<i>CCGV</i>	258 500 €

SOLLICITE du Conseil Général de Lot-et-Garonne, du Conseil Régional d'Aquitaine ainsi que du FEADER, les subventions inscrites à ce plan de financement,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2011.

ACQUISITIONS DE MOBIL-HOMES POUR LE CAMPING DE MALBENTRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Patrick CASSANY Président en tant que Personne Responsable du Marché,

DECIDE de retenir la société «LES CHALETS FABRE», domiciliée à RIEUPEYROUX (12) pour la fourniture et la livraison de 26 mobil-homes destinés au camping de Malbentre,

DIT que le montant du marché est de 657 857,07 € TTC,

AUTORISE la signature de ce marché par la Personne Responsable du Marché,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2011, opération 0006, fonction 95, article 2313.

MARKETING TERRITORIAL : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE la mise en place de cette opération de marketing territorial,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif en € H.T. : 45 000

Ressources :

LEADER	24 750
Conseil Régional d'Aquitaine	2 625
Conseil Général de Lot-et-Garonne	2 625
Fumel Communauté	4 500
CC du Canton de Penne	1 500
Communauté de Communes du Grand Villeneuvois	9 000
Total	45 000

SOLLICITE les subventions inscrites à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

CONSTRUCTION DE L'ESPACE EMPLOI DU GRAND VILLENEUVOIS - CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE - CHOIX DU LAUREAT DU CONCOURS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE après proposition du jury réuni à cet effet le 10 juin 2011, le marché de maîtrise d'œuvre, pour la construction de l'Espace Emploi du Grand Villeneuvois à conclure avec le Groupement constitué de :

- CAUTY & LAPARRA architectes mandataires
 - 113, avenue de Fumel – 47300 - VILLENEUVE-SUR-LOT

- BET ZANI Bureau d'Etudes Structures et VRD
 - 4, rue Marcel Pagnol – 47510 - FOULAYRONNES
- BET Ingénierie 47 Bureau d'Etudes Fluides
 - 43, rue Camille Desmoulins – 47000 - AGEN

Le taux de rémunération est fixé à 10,68 % pour un montant global d'honoraire fixé à 150 042,25 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit marché.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE GPG

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la cession des parcelles communautaires cadastrées DN 278 (7 125 m²), DN 279 (5 007 m²) et DN 185 (1 275 m²) à la société GPG « Groupe Philippe Ginestet », pour un montant total de 1 051 000 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à cet effet. Il conviendra d'intégrer au compromis de vente deux clauses suspensives :

- *obtention des autorisations nécessaires et notamment l'autorisation d'aménager ces équipements sur le nouveau site,*
- *nécessité que la déchèterie soit fonctionnelle pour éviter toute interruption du service public*

DECIDE de demander aux services techniques communautaires d'établir un dossier faisant l'objet d'une étude au titre de la loi sur l'eau et des ICPE et de réaliser un planning prévisionnel d'aménagement.

INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS A LA PISCINE DE MALBENTRE : DEMANDES DE SUBVENTION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'option portant sur l'installation d'une chaudière bois à la Piscine de Malbentre ainsi que le plan de financement présenté ci-dessous :

Communauté de Communes du Grand Villeneuvois (47,4 %)	174 500 €
ADEME (26,3 %)	96 750 €
Conseil Régional (26,3 %)	96 750 €
Total	368 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les demandes de subvention figurant à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction de la piscine de Malbentre adopté par délibération du conseil communautaire du 22 avril 2011.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE ECO TLC POUR LA RÉCUPÉRATION DES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la mise en place de la récupération du textile sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer une Convention avec l'éco organisme Eco TLC devant intervenir à cet effet,

AUTORISE son application pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

TRAVAUX SUR LES BERGES DU LOT : APPROBATION DU PROGRAMME 2011 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de 2011 sur les berges du Lot et les ruisseaux communautaires tels que présentés dans l'exposé qui précède pour un montant de 93 350 € HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : 93 350 € HT

Recettes : 93 350 € HT répartis entre

➤ Agence de l'eau	11 %	10 062,50 €
➤ Conseil Général	54 %	50 417,50 €
➤ Conseil Régional	21 %	20 160,00 €
➤ CCGV	14 %	12 710,00 €

SOLLICITE auprès des organismes compétents les subventions qui y sont inscrites,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2011 au chapitre 011 article 611 « contrats de prestations de services avec des entreprises ».

FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DES GENS DU VOYAGE DE VIREBEAU : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CONSEIL GÉNÉRAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Général de Lot-et-Garonne pour le financement du fonctionnement de l'aire de Virebeau à hauteur de 20 % de ses dépenses,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondant au financement de cette opération ainsi que tout avenant destiné à prolonger le bénéfice de ce financement.

**MOTION DE SOUTIEN AUX STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
(S.I.A.E.)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de cette motion,

DIT que cette motion sera adressée à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne et au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique.

Affiché le 4 juillet 2011

**Pour Patrick CASSANY
Le Vice-Président délégué
Jacques LATOUR**